

**PENSION BOXE/PADOCK***Réf: P1**Mois**350€ / TTC****Prestations comprises***

Entretien quotidien des boxes

Sortie en paddock individuel ou en double possible la journée, foin et eau à volonté

Gestion de la couverture et des bandes de repos en fonction des instructions.

Aliment floconné (sans avoine ) 2 fois par jour, carottes, ou le soir masch tiède l'hiver

Ajout de compléments alimentaires ou vétérinaire à la demande, fournis par le propriétaire

Accès à toutes les installations techniques, selon planning de maintenance et d'utilisation de chaque cavalièr

Parking van ou camion VL gratuit, PL non autorisé sur long terme

Assistance au vétérinaire en cas d'absence du propriétaire

Longer le cheval 30Mn/jour

*Supplément La séance 20€ / TTC*

Soins vétérinaire courant, à la demande du propriétaire

*Supplément Par jour 10€ / TTC*

Litière sur copeaux ( En fonction du fournisseur )

*Supplément La balle 13 à 20€***PENSION Paddock AVEC ABRI***Réf: P2**Mois**200€ / TTC**Individuel ou en double****Prestations comprises***

Pension en paddock avec foin et eau à volonté

Gestion de la couverture et des bandes de repos en fonction des instructions.

Accès à toutes les installations techniques selon planning de maintenance et d'utilisation de chaque cavalièr

Parking van ou camion VL gratuit, PL non autorisé sur long terme

Assistance au vétérinaire en cas d'absence du propriétaire

Longer le cheval 30Mn/jour

*Supplément La séance 20€ / TTC*

Soins vétérinaire courant, à la demande du propriétaire

*Supplément Par jour 10€ / TTC***PAIEMENT DES PENSIONS**

Les pensions sont payables en début de mois, par CB, Virement, Espèces, au plus tard le 10,

En cas de retard de paiement non justifié, la direction se réserve le droit d'appliquer une pénalité de 10%

***PRESTATIONS DIVERSES*****Vétérinaire, Maréchal ferrand, Ostéopathe**

(A la demande des propriétaires)

*Facturation au propriétaire***Aliments spécifiques et complément alimentaires***Fournis par le propriétaire***Cours d'équitation, coaching, stages spécifiques**

(A la demande des propriétaires et en accord pour l'organisation avec la direction)

*Intervenants extérieurs****REGLEMENT INTERIEUR***

Chaque propriétaire est tenu de respecter le règlement intérieur en vigueur

***PAIEMENT DES PENSIONS***

Les pensions sont payables en début de mois, par CB, Virement, Espèces, au plus tard le 10,

En cas de retard de paiement, la direction se verra dans l'obligation de facturer une pénalité de 10%

r

r

